

Calendrier de l'année universitaire : les dates à mémoriser en Hypokhâgne

1°) OCTOBRE : prendre une inscription cumulative dans une université conventionnée avec le lycée Voltaire. Cette démarche est obligatoire pour tout le monde, ne serait-ce que parce qu'elle vous permet de bénéficier de la sécurité sociale étudiante et d'une carte d'étudiant.

2°) OCTOBRE-NOVEMBRE : candidater pour une réorientation à l'université. Cette démarche ne concerne évidemment que les étudiant.e.s qui envisagent de quitter la CPGE dès la fin du 1er semestre.

Janvier : conseil de classe 1er semestre.

3°) JANVIER-MARS : déposer des candidatures sur Parcoursup. Cette démarche concerne soit les étudiant.e.s souhaitant se réorienter dans une autre voie (exemples : L1 Droit, CPGE scientifique, école d'art...), soit les étudiant.e.s souhaitant anticiper un « plan B » à l'issue du conseil de classe du premier semestre, ou qui y auront été encouragé.e.s par l'équipe enseignante.

4°) AVRIL-MAI : déposer des candidatures sur la page E-Candidat de telle ou telle université. Cette démarche concerne soit les étudiant.e.s qui souhaitent poursuivre en L2 dans une université autre que celle dans laquelle aura été prise l'inscription cumulative (exemples : L2 Histoire à Paris I Panthéon-Sorbonne, L2 lettres à Paris-Cité, L2 MIASHS à Bordeaux...), soit les étudiant.e.s qui auront été encouragé.e.s à diversifier leurs options en vue de l'année prochaine.

Juin : conseil de classe 2nd semestre.

5°) JUIN : faire une demande d'équivalence de L1 dans le cadre de l'inscription cumulative. Cette démarche est obligatoire pour tout le monde.